ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2006

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006 - (n° 3447)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 136

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 26

Dans l'alinéa 41 de cet article, substituer aux mots :

« à des »

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.